

Comité syndical du 13 novembre 2024

RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Par application du décret n°2016-841, Sénéo a l'obligation d'établir un Rapport d'Orientation Budgétaire, dit ROB. Celui-ci doit présenter les orientations pour l'année à venir, en termes de dépenses et de recettes, tout en donnant une vision prospective pluriannuelle, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce rapport doit également présenter la structuration de l'effectif, ses évolutions et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Sauf mention contraire, les montants indiqués dans le rapport sont hors taxes (HT). En effet, Sénéo est assujetti à la TVA, ce qui signifie que le Syndicat perçoit de la TVA sur ses recettes, puis la reverse à l'Etat. En contrepartie, la TVA payée sur les dépenses est remboursée par l'Etat.

SYNTHESE

Les orientations budgétaires pour 2025 incluent un changement principal : le paiement direct par Sénéo des achats d'eau en gros, aujourd'hui payés par le délégataire, à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement doit être organisé par l'avenant 10 à la DSP en cours de finalisation. Il impliquera dans le budget une forte hausse des charges d'exploitation, qui sera prise en charge par une hausse des recettes via la part collectivité sur le tarif de l'eau. Cette nouvelle part collectivité sera également déterminée pour continuer de financer notre plan d'investissements, sans augmenter la dette de Sénéo d'ici 2027.

Le budget est également marqué par la réforme des redevances de l'Agence de l'eau. Une nouvelle redevance sera désormais à la charge de la collectivité, qui devra fixer un supplément de prix, distinct de la part collectivité, en contrepartie de cette nouvelle charge.

Ces évolutions tarifaires convergeront via l'adoption, au Comité du mois de décembre, d'une nouvelle part collectivité et d'un supplément de prix pour la redevance de performance.

Table des matières	
Synthèse.....	2
Les orientations budgétaires pour 2025.....	3
Les orientations budgétaires en matière de dépenses.....	3
La politique de gestion patrimoniale.....	3
Les travaux à la demande de tiers.....	4
Le pilotage de la DSP et le choix du mode de gestion.....	5
Les achats d'eau en gros.....	5
Les impôts et les redevances.....	6
La transition écologique et l'éco-citoyenneté.....	7
La coopération et la solidarité internationales.....	7
La communication.....	7
Les moyens généraux.....	8
Les orientations budgétaires en matière de recettes.....	9
Les recettes tarifaires.....	9
Les autres recettes issues de la DSP.....	10
Le financement des investissements.....	10
Focus sur les ressources humaines du Syndicat.....	12
Focus sur la dette.....	13
Perspectives pluriannuelles 2025-2027.....	13



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Les orientations budgétaires en matière de dépenses

La politique de gestion patrimoniale

2025 sera une année de continuité en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique patrimoniale du syndicat. En effet, certains projets majeurs initiés en 2024 se poursuivront en 2025, alors que de nouvelles opérations démarreront au cours de l'année. Des études préalables au démarrage des principaux travaux des années 2026 et 2027 seront lancées en 2025.

Les principales opérations proposées au titre de la gestion patrimoniale sont les suivantes :

- Le chantier de renouvellement des conduites de la route des Fusillés de la Résistances sur Suresnes / Nanterre / Puteaux se poursuit sur 2025. Ces travaux, qui ont démarré en 2024 doivent se poursuivre jusqu'en 2025. Le montant à engager en 2025 est de 4,5 M€
- Dans le cadre de la sécurisation de nos sites, la couverture de certains ouvrages hydrauliques, actuellement à l'air libre, pour 1,1 M€. Ce projet se poursuivra en 2026,
- Des travaux de Génie Civil permettront de remettre plusieurs éléments en état. – Une partie de ces opérations a été étudiée en 2024. Une enveloppe de 1,5 M€ est prévue sur 2025 dans le cadre de cette thématique,
- La poursuite des études et des travaux de confortement des sols sur l'usine du Mont Valérien, pour un budget de 0,7 M€ à engager sur 2025,
- La création de deux chambres, et la mise en place d'équipements de protection hydraulique sur l'ascendante 1 doivent permettre de mieux protéger cette conduite stratégique des phénomènes transitoires. Le montant de cette opération est de 0,7 M€.

Les principales études préparatoires aux travaux des années ultérieures sont les suivantes :

- Poursuite des études pour la refonte du bâtiment du 300/304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre, pour un montant de 450 k€,
- Démarrage des études pour la réhabilitation du réservoir de 12 000 m³ - budget d'investigations et d'études de 315 k€,
- Poursuite des études stratégiques et pluriannuelles pour un montant de 410 k€,
- Poursuite des études pour la réhabilitation du réservoir de 2 x 7 000 m³ pour un budget de 140 k€.

Ces projets sont les éléments essentiels des études et travaux de Sénéo pour 2025. Il faut y ajouter l'ensemble des opérations de plus petite taille que le syndicat devra réaliser dans l'intérêt de son patrimoine.

Le budget global, au titre de la gestion patrimoniale, est le suivant :

Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2025
Installation de production et de stockage	6,1 M€
Conduites de transport d'eau brute et d'eau potable	6 M€
Travaux sur les bâtiments administratifs	0,5 M€
Etudes générales et patrimoniales	0,4 M€



Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2025
Total	13 M€

Budgétairement, en 2025, les dépenses liées à la gestion patrimoniale de Sénéo représentent 12,9 M€.

L'amortissement du patrimoine

La dotation aux amortissements pour l'année 2025 est estimée à environ 2 M€, en forte hausse du fait des investissements importants réalisés ces dernières années.

Cette dotation sera en partie compensée par la reprise des subventions d'investissements perçues les années passées, pour un compris entre 250 et 400 k€. L'amortissement net du patrimoine représentera donc une charge nette proche de 1,6 M€.

Les travaux à la demande de tiers

Les dépenses prévues

Pour 2025, les services ont identifié les opérations suivantes, à réaliser à la demande de tiers :

- La réalisation des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Asnières et Colombes - budget global de 18 M€, dont 2,3 M€ à engager sur l'année 2025. Le tiers demandeur est le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Ce projet ne fait pas l'objet de prise en charge financière par le CD92 et doit donc être financé par Sénéo,
- La réalisation d'études pour le dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Nanterre et Rueil-Malmaison. Cette opération s'échelonne dans les années à venir et le budget global reste à définir. Pour 2025, le budget d'investitions et d'études est de 465 k€ Le tiers demandeur est le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Ce projet ne fait pas l'objet de prise en charge financière par le CD92 et doit donc être financé par Sénéo,
- Les travaux de dévoiement des réseaux AEP et la modification de la galerie technique Arago pour permettre le projet de requalification de la RD 914 (Boulevard de la Défense) au niveau du rond-point Arago. Le budget est estimé à 510 k€ pour 2025

Concernant les études et travaux réalisés à la demande de tiers, les orientations budgétaires pour 2025 sont les suivantes :

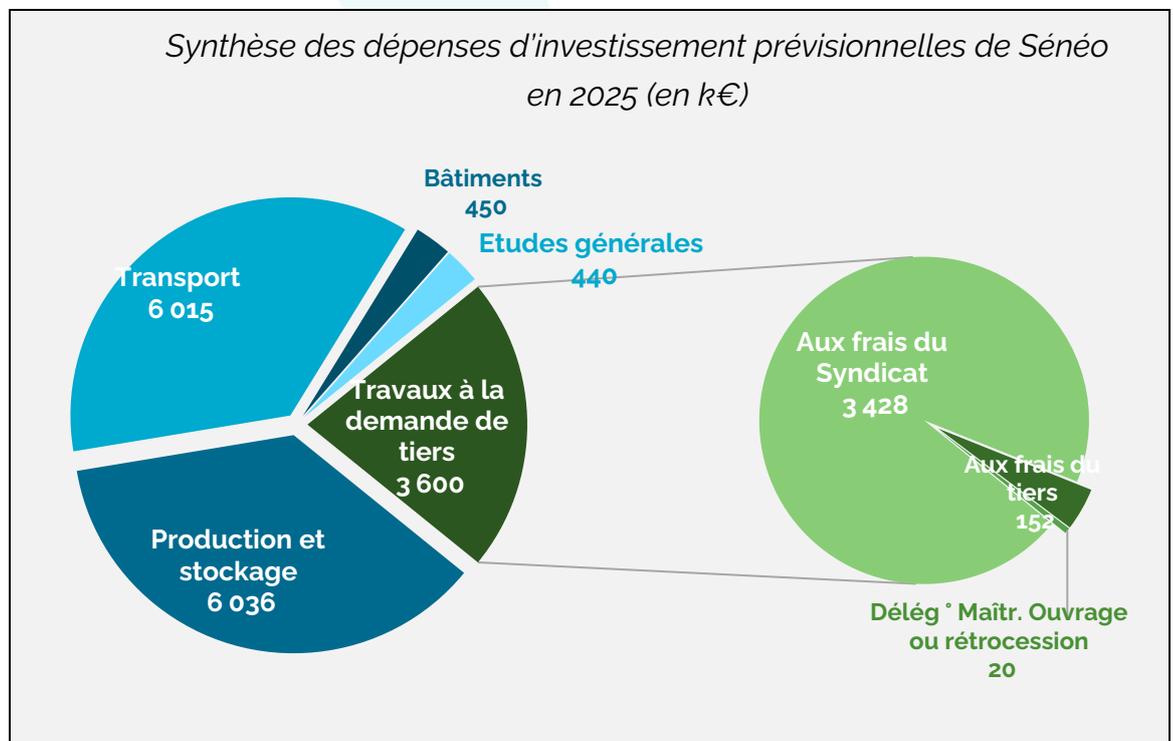
Travaux à la demande de tiers	Engagements prévus en 2025
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du Syndicat	3,4 M€
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du tiers	150 k€
Opérations réalisées par un tiers pour le compte du Syndicat (DMOA ou rétrocession)	20 k€
Total	3,6 M€

Budgétairement, en 2025, les dépenses liées aux opérations pour le compte de tiers de Sénéo représentent 3,6 M€.

Les recettes attendues de la prise en charge de certaines opérations par les tiers

Bien que ce ne soit pas le cas des principales opérations réalisées à la demande d'un tiers (les dévoiements liés au tram T1), certains travaux sont financièrement pris en charge par le demandeur, via un mécanisme de refacturation par le Syndicat.

Dans ce cadre, une recette estimée à 350 k€ est attendue.



Le pilotage de la DSP et le choix du mode de gestion

2025 sera marquée par le choix du mode de gestion et le début de sa mise en œuvre. Cette phase stratégique intense nécessitera des études et un accompagnement renforcé. Par ailleurs, le travail de contrôle et de pilotage régulier de la DSP en cours, tant sur les aspects contractuels que sur les aspects techniques, se poursuivront en 2025. Une enveloppe maximale de 450 k€ est donc prévue.

Les achats d'eau en gros

Dans le cadre du projet d'avenant 10 à la DSP qui sera soumis au Comité syndical, il est proposé que Sénéo paie les achats d'eau en gros à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est le délégataire qui prend en charges les achats d'eau.

Le budget 2025 devra donc prévoir les crédits nécessaires à cette nouvelle dépense d'exploitation.



Le coût (hors taxes et hors redevances) des achats d'eau pour 2025 est projeté à hauteur de 18 M€. Ce total inclut les achats d'eau à Suez (16 M€) et au SEDIF (2 M€).

Les factures d'achats d'eau incluent également des taxes et redevances appliquées par les fournisseurs : redevance prélèvement pour préservation de la ressource en eau à destination de l'Agence de l'eau, taxe hydraulique à destination de Voies Navigables de France et la redevance pour soutien d'étiage pour l'EPTB Seine Grands Lacs. Elles représenteront un montant estimé à environ 1,8 M€. Ces taxes et redevances seront ensuite refacturés au délégataire, qui les répercute à l'utilisateur via la facture d'eau.

Les impôts et les redevances

Ce poste de dépenses va connaître des changements importants en 2025.

Les impôts dus par Sénéo

La majorité des impôts et redevances sont pris en charge par le délégataire : Contribution Economique Territoriale, redevance de soutien d'étiage pour l'EPTB Seine Grands Lacs, taxe hydraulique de VNF, taxe d'assainissement due au titre des rejets de l'usine, redevance de prélèvement pour préservation de la ressource en eau et redevance de consommation d'eau potable pour l'Agence de l'eau, etc.

Néanmoins, Sénéo s'acquitte de certaines taxes :

- La taxe foncière, sur les terrains et bâtiments dont le Syndicat est propriétaire,
- La taxe sur les bureaux et la taxe sur les surfaces de stationnement, dont une partie est refacturée à Suez.

Une nouvelle redevance de performance des réseaux d'eau potable pour l'Agence de l'Eau

A compter de 2025, le Syndicat, comme toutes les collectivités responsables de service public d'eau potable, devra aussi s'acquitter d'une nouvelle redevance : la redevance de performance des réseaux d'eau potable. Une redevance analogue est mise en place pour les services d'assainissement.

Cette redevance devra être versée chaque année à l'Agence de l'eau. Elle sera modulée par un coefficient basé sur la performance des réseaux. Pour la première année de mise en œuvre, toutes les collectivités bénéficieront du coefficient de performance le plus avantageux (0,2). Ce coefficient est ensuite appliqué à un taux par mètre cube fixé par l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a fixé les taux suivants :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif (en €/m ³)	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

Le taux modulé sera ensuite multiplié par les volumes facturés.

En prenant une hypothèse de volumes facturés de 33 366 000 mètres cubes (moyenne 2021-2023), le niveau de redevance de performance peut ainsi être estimé :

$$\begin{aligned}
 \text{Redevance de performance} &= \text{Volumes facturés} \times \text{Taux} \times \text{Coefficient de modulation} \\
 &= 33\,366\,000 \times 0,085 \times 0,2 \\
 &= 567 \text{ k€}
 \end{aligned}$$



Cette redevance sera répercutée sur la facture à l'usager via un supplément de prix fixé par délibération de Sénéo avant le 31 décembre. Elle apparaîtra ainsi sur la facture de façon distincte de la part collectivité, dans la catégorie « Organismes publics ». Son montant définitif sera proposé lors du Comité de décembre. A ce jour, les projections financières tendent vers l'application d'un supplément de prix compris entre 1,7 et 2 centimes d'euros par mètre cube pour couvrir la charge liée à cette nouvelle redevance, tout en prenant en compte d'éventuels impayés et retards de paiement.

Ce supplément de prix sera donc facturé par le Déléguataire, qui ensuite le reversera à Sénéo.

La transition écologique et l'éco-citoyenneté

Face aux enjeux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires, Sénéo doit répondre aux défis de la gestion de l'eau en garantissant une eau de qualité via la protection des milieux et en économisant la ressource en eau.

Le parc éco-pédagogique « Le Jardin de Valérien » accueille prioritairement les scolaires (cycle 1, 2 et 3) et les centres de loisirs gratuitement toute l'année. Sénéo propose un programme pédagogique animé par des professionnels de l'éducation à l'environnement pour sensibiliser les éco citoyens de demain en leur permettant de vivre une expérience sensible de la nature en milieu urbain. Un nouvel atelier « L'eau dans tous ses états » est proposé au cycle 2 en lien avec les objectifs du programme scolaire.

La programmation « Les 4 saisons de Valérien » offre aux familles la découverte du parc au rythme des saisons lors de demi-journées d'animations le week-end. D'autres animations spécifiques pourront être proposées lors de temps forts identifiés permettant d'accueillir un large public (ex : journée de l'environnement, journée de l'eau, etc.).

Avec cet aménagement pédagogique, le syndicat s'engage à une exemplarité dans ses pratiques de gestion de ses sites. Les actions de Sénéo visent à proposer des milieux plus favorables au développement de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes comme l'atteste l'obtention du label Ecojardin. La réalisation d'inventaires permettra de suivre l'évolution dans le temps des espèces animales et végétales caractéristiques du jardin de Valérien, et ainsi apporter des éléments quantifiables aux mesures de gestion écologique entreprises.

La création d'un sentier d'interprétation de la biodiversité permettra aux visiteurs de décrypter en autonomie les milieux qu'ils traversent (haies, prairies, petit bois) et d'apprécier les aménagements et les pratiques de gestion de Sénéo (abris à insectes, spirale aromatique, fauche tardive, etc.). Une balade de la biodiversité contée à destination des plus petits proposera une déambulation sensible et poétique entre ces points d'intérêts.

Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total de 170 k€ comme en 2024.

La coopération et la solidarité internationales

Chaque année, Sénéo soutient des actions de coopération et de solidarité internationale.

En 2025 comme depuis de nombreuses années, le budget est stable à 50 k€.

La communication

En 2025, le service communication va poursuivre la quête de notoriété du syndicat en diversifiant ses actions de communication.



L'arrivée d'une apprentie sur 2 ans va permettre tout d'abord de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux et d'établir un lien de proximité avec nos abonnés.

L'année 2025 s'annonce toujours aussi riche en événements :

- 4^{ème} édition de Bulles de Nature, festival de BD écologique,
- Journée mondiale de l'eau,
- Journées du Patrimoine,
- Les 4 saisons de Valérien,
- Salon de l'AMIF.

Sans oublier les sollicitations des communes pour diverses manifestations : Ecozone, Natur'enSeine, Festival Atmosphère... La multiplication de ces événements nécessite une présence humaine accrue pour assurer la logistique mais aussi être au contact des usagers.

Au-delà de la dimension événementielle, un enjeu de taille attend le service communication avec le lancement du projet de service. Ce dernier méritera une stratégie de communication globale, travaillée en amont avec les élus. Ce projet de service va s'accompagner d'un plan de communication à déployer progressivement sur l'année 2025.

Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total de 370 k€, en légère augmentation par rapport à 2024 (330 k€) et 2023 (322 k€).

Les moyens généraux

Les moyens de fonctionnement (entretien et ménage, véhicules, informatique, fournitures) ne connaîtront pas de modifications budgétaires significatives par rapport à 2024.



Les orientations budgétaires en matière de recettes

Les recettes tarifaires

Sénéo perçoit une part collectivité, appliquée sur la facture d'eau auprès de tous ses usagers. Ce tarif est facturé et collecté par le délégataire puis reversé trimestriellement à Sénéo. Mise en place en 2022, cette part avait vocation à financer le plan d'investissement de Sénéo, ainsi que ses frais de fonctionnement. Des changements à la fois contractuels (avenant à la DSP) et réglementaires (réforme des redevances de l'Agence de l'eau) vont bouleverser la part collectivité en 2025.

La « part collectivité » sur la facture d'eau

La part collectivité sur la facture d'eau finance le plan d'investissement et les frais de fonctionnement de Sénéo.

Alors qu'elle était stable depuis 2022, son niveau doit être revu en 2025 afin de couvrir le coût des achats d'eau, qui sera assumé par Sénéo et non plus par le délégataire. En effet, afin de simplifier les flux financiers, de placer le Syndicat en lien financier direct avec les fournisseurs et d'augmenter la surface financière de ses recettes, Sénéo a souhaité reprendre à sa charge les factures d'eau en gros. Ce changement est organisé par l'avenant 10 à la DSP.

Les charges du délégataire ayant fortement baissé, la part délégataire sur le prix de l'eau a fortement baissé également.

En revanche, Sénéo doit sensiblement augmenter sa part collectivité afin de couvrir cette charge supplémentaire.

La charge des achats d'eau pour 2025, hors taxes et redevances, sont projetées à hauteur de 18 M€ (cf. [Les achats d'eau en gros](#)).

Par ailleurs, Sénéo poursuit la mise en œuvre de son plan d'investissement. Il est proposé d'augmenter la part collectivité sur le prix de l'eau afin de financer ce plan d'investissement sans alourdir l'endettement du Syndicat. Ce choix de maîtrise de l'endettement préservera ainsi la capacité financière du Syndicat pour ses projets futurs.

Ainsi, afin de couvrir les dépenses liées au plan d'investissement et aux achats d'eau, il sera proposé une nouvelle grille tarifaire.

Cette nouvelle grille ne s'appliquera que sur les volumes consommés à compter du 1^{er} janvier 2025. Il y aura donc un décalage entre les dépenses et les recettes, comme cela fut le cas à la mise en place de la part collectivité en 2022. La recette réellement perçue en 2025 et prévue au budget sera donc inférieure au rythme de croisière, qui sera atteint en 2026.

Un nouveau « supplément de prix » à fixer : la redevance de performance des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau

En 2025, les redevances de l'Agence de l'eau dues par les services d'eau et d'assainissement vont connaître une réforme majeure :

- La redevance sur consommation d'eau potable sera facturée par le délégataire et reversée aux Agences de l'eau, comme c'était le cas jusqu'en 2024 pour la redevance pour pollution d'origine domestique, qui disparaît,

- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable, en revanche, sera en revanche due par la collectivité. A compter de 2025, cette redevance sera donc à une charge supplémentaire dans le budget de Sénéo (cf. [Les impôts et les redevances](#)).

Cette redevance a été établie pour 2025 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 0,085 €/ m³ facturé. Ce tarif est modulé par un coefficient de performance. En 2025, pour la première année d'application de la réforme, le coefficient de performance le plus bas possible, soit 0,2, sera appliqué par défaut à tous les services. Le montant dû à l'Agence de l'Eau sera donc de 0,017 €/ m³ facturé. A ce jour, les projections financières tendent vers l'application d'un supplément de prix compris entre 1,7 et 2 centimes d'euros par mètre cube pour couvrir la charge liée à cette nouvelle redevance, tout en prenant en compte d'éventuels impayés et retards de paiement.

La réglementation prévoit une application sur les factures dès le 1^{er} janvier 2025, y compris pour des consommations de 2024. Il ne devrait donc pas y avoir de décalage et les recettes attendues en 2024, hormis le décalage issu du délai de reversement entre la perception par le délégataire et son reversement à Sénéo.

Les autres recettes issues de la DSP

Les recettes d'exploitation issues de la DSP pour l'année 2023 ne sont pas parfaitement prévisibles mais elles peuvent être estimées :

- Les **redevances de mise à disposition des biens** : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le Syndicat met à disposition du délégataire, contre redevance, un ensemble de bâtiments (magasin, centre techniques, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2025, le Syndicat tirera une recette estimée à 870 k€. Le montant exact dépendra de l'actualisation trimestrielle du prix, basée sur l'indice de la construction.
- Le **fonds de performance** : le contrat de DSP prévoit la constitution d'un fonds performance à hauteur de 2% du chiffre d'affaires. Le délégataire en perçoit une partie selon l'atteinte d'obligations de performance (technique, serviciel, écologique). Le Syndicat peut faire le choix de récupérer la partie restante. Cette répartition n'est connue qu'en fin de 1^{er} trimestre de l'année suivante mais des estimations sont possibles. En 2024, la recette pour Sénéo liée au fonds performance s'est établie à 379 k€, pour une note de performance de 66 %. Dans une approche prudente, il est proposé de prévoir une recette de 380 k€ pour le fonds performance et aucune recette de pénalité.
- Diverses taxes et redevances liées aux achats d'eau en gros (redevance prélèvement, taxe hydraulique VNF, redevance pour soutien d'étiage de l'EPTB Seine Grands Lacs) ainsi qu'à la mise à disposition de locaux (taxe sur les surfaces de bureaux et de stationnement) seront refacturées au délégataire Suez.

Le financement des investissements

L'autofinancement

En 2025, l'autofinancement de Sénéo sera diminué, de façon transitoire, par la reprise en charge des achats d'eau. En effet, comme expliqué dans la partie consacrée aux recettes, les recettes tarifaires censées couvrir le coût des achats d'eau monteront en puissance progressivement. En revanche, la dépense devra bien être assumée sur une année complète dès 2025. Ce décalage entre les recettes

et les dépenses implique une diminution ponctuelle de l'autofinancement d'environ 3 à 4 M€. Ce dernier réaugmentera en 2026.

Les subventions

Le Syndicat bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau pour certaines opérations.

D'autres opérations seront susceptibles d'être financées en 2025, mais l'éligibilité, les assiettes et les taux retenus ne sont pas tous connus. De plus, le calendrier de perception dépend de l'avancement technique et financier des travaux. A ce stade, une recette d'1,5 M€ est prévue dans les orientations budgétaires de 2024.

Le report des excédents

Les résultats de l'exercice 2024 seront reportés en 2025.

Le montant de ces résultats ne sera pas connu lors de l'adoption du budget primitif. Ils seront intégrés au budget dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, qui sera adopté en 2025 après l'adoption du Compte Administratif 2024.

D'après la situation comptable du Syndicat au mois d'octobre, le résultat de clôture 2024 devrait être nettement excédentaire mais des engagements de dépenses élevés seront aussi reportés l'année prochaine, de sorte que le résultat reporté réellement disponible pour de nouveaux engagements devrait être nul.

Les produits de cession d'actifs

Le Syndicat souhaite toujours céder un terrain situé rue des Bas à Gennevilliers. Dans l'attente d'un accord avec un acheteur et par souci de prudence, aucune recette n'est prévue à ce stade des orientations budgétaires. La vente générerait pour le Syndicat une recette exceptionnelle qu'il pourra affecter au financement de ses investissements.

L'emprunt

Le budget primitif comportera un montant d'emprunt nécessaire à son équilibre. Ce montant est aujourd'hui estimé entre 8 et 10 M€. Le lissage sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement engagées en 2025 conduira à un montant réel d'emprunt beaucoup plus faible et probablement nul en 2025.

FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SYNDICAT

Le tableau des effectifs est composé de 2 filières (administrative et technique) et compte 16 emplois permanents, dont 1 vacant, et 1 emploi non permanent. Parmi ces postes, 14 relèvent de la catégorie A, 2 de la catégorie B et 1 de la catégorie C. Il est à noter un effort de recrutement pour féminiser l'effectif : l'équipe compte 8 femmes et 8 hommes (contre 8 hommes et 5 femmes en 2022). La moyenne d'âge est de 37 ans.

Le syndicat prévoit également de remplacer temporairement un agent, pendant son congé maternité, et d'accueillir deux apprentis (un de ces deux postes étant déjà pourvu) et trois stagiaires étudiants.

La durée hebdomadaire du travail des agents est de 37 heures, Considérant les 25 jours de congés payés et les 12 jours de RTT attribués à chacun, le temps de travail est conforme aux obligations annuelles fixées à 1607 heures.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, il convient de chiffrer l'évolution de la masse salariale.

Ont été prises en compte les composantes suivantes :

- Les éléments d'exécution de l'année N-1 ;
- Les évolutions législatives et réglementaires (variations annuelles des charges sociales, obligations de participation au financement de la protection sociale complémentaire) ;
- La prise en compte du « glissement vieillesse technicité » (GVT) des fonctionnaires, découlant des avancements automatiques sur la grille indiciaire ;
- Les progressions prévisibles des rémunérations des agents contractuels de droit public, pour lesquelles un réexamen est obligatoire tous les 3 ans ;

Au-delà de ces éléments de rémunération, les agents bénéficient de journées de formation au CNFPT (dans le cadre de la cotisation), et au sein d'organismes « privés » répondant plus précisément aux besoins des métiers présents au syndicat. Le financement de l'action sociale (participation aux titres restaurant et adhésions individuelles au CNAS), des outils et des prestations d'assistance à la gestion des ressources humaines est également chiffré dans ce rapport.

Le budget total en matière de ressources humaines est le suivant :

- 1 516 k€ pour la rémunération des agents,
- 40 k€ pour l'adhésion au CNAS et les titres-restaurant,
- 90 k€ pour la rémunération des élus,
- 50 k€ pour les missions d'appuis au RH (CIG-paie, SIRH, recrutement, médecine du travail,...),
- 50 k€ pour la formation.

FOCUS SUR LA DETTE

L'encours de dette de Sénéo s'élèvera à 8,63 M€ au 31/12/2024, soit moins de 14 € par habitant. En 2025, le service de la dette des emprunts en cours s'élèvera à 499 k€, soit 68 k€ d'intérêts et 431 k€ de remboursement du capital. Cela représente moins de 2 centimes par mètre cube facturé. A cette dette existante s'ajoutera d'éventuels emprunts nouveaux en 2025. Le Budget Primitif prévoira un besoin d'emprunt de l'ordre de 8 à 10 M€ mais cette prévision ne sera pas intégralement réalisée du fait de l'étalement dans le temps de la réalisation des investissements engagés.

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES 2025-2027

Les orientations budgétaires de 2025 sont l'occasion de mettre à jour la prospective budgétaire jusqu'en 2027. Cet horizon de 2027 correspond à l'échéance de la DSP. En effet, à cette date, le Syndicat aura choisi et mettra en œuvre un nouveau mode de gestion. Qu'il s'agisse d'une régie ou bien d'un nouveau contrat de concession, son modèle économique devra quoiqu'il en soit être redéfini.

La reprise des achats d'eau par le budget du Syndicat génère une forte hausse des charges d'exploitation (+ 19 M€) mais cette dernière sera équilibrée par une hausse de la part collectivité à compter de 2026. Les résultats de 2025 seront légèrement dégradés par le décalage des recettes issues de cette hausse de la part collectivité.

En matière d'investissement, Sénéo conserve un rythme soutenu avec une moyenne de 15 M€ par an en 2025-2027.

Cet effort d'équipement élevé se traduit, comme prévu, par la consommation progressive des excédents reportés issus des années passées.

La part collectivité qui sera fixée au Comité de décembre sera ainsi associée à une trajectoire financière plus globale pour le Syndicat et à une projection de niveau d'endettement.

Pour rappel, les projections du ROB 2024 estimaient la dette du Syndicat à un maximum de 34 M€ en 2027. Les projections mises à jour projettent un niveau d'endettement bien plus faible, et qui pourrait aussi être inférieur à son niveau actuel (8,6 M€) via un ajustement de la part collectivité. Cette réévaluation est facilitée par l'optimisation du modèle économique de Sénéo, notamment la renégociation en cours du prix des achats d'eau en gros à Suez, qui permettra de maîtriser nos charges, ainsi que par le lissage de certaines opérations du PPI.

Ce maintien d'un endettement faible préserve la capacité de financement de Sénéo en vue de projets ultérieurs qui ne sont pas intégrés dans la prospective à ce stade.